

La vie reprend son cours ...cahin-caha



La vie reprend son cours ...cahin-caha

À compter du mardi 12 mai, différents services publics vont reprendre, mais de façon adaptée à la situation.

Afin de ne prendre aucun risque avec la santé des habitants et des agents municipaux, certains services au public sont réouverts, mais avec un fonctionnement prenant en compte la situation actuelle, d'autres resteront fermés jusqu'à nouvel ordre.

Ainsi, à la mairie, les agents municipaux accueilleront les administrés - **sur rendez-vous** au **05 62 06 10 01** ; le standard est ouvert de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - uniquement pour leur permettre de récupérer et demander des titres d'identités, faire des demandes d'état civil, et d'urbanisme. Seules les personnes concernées seront reçues, et devront sonner à l'interphone (porte en bois) à l'heure du rendez-vous. Les habitants sont invités à privilégier les démarches dématérialisées.

Le CCAS répond par téléphone au **05 62 64 02 04** aux horaires habituels (9 h 30-12 h 30 & 13 h 30-17 h), et recevra en rendez-vous en fonction des besoins.

La médiathèque aussi s'adapte et vous propose un service d'emprunt sur réservation (bibliotheque@villefleurance.fr ou **05.62.64.06.86** ou messenger : [@mediathequefleurance](https://www.facebook.com/mediathequefleurance)). Le dépôt et l'emprunt des documents se feront dans le sas de la médiathèque. Les livres seront placés en quatorzaine, avant d'être remis en circulation. Les réservations seront préparées dans le plus strict respect des règles d'hygiène.

Les marchés du samedi reprendront dès le 16 mai, et ceux du mardi, dès le 19 mai, sous la halle de la mairie, de 7 h à 13 h. Ils seront réservés aux produits alimentaires, et étroitement encadrés.

Les différents sites municipaux restent fermés et interdits d'accès. Cela concerne les installations sportives (stades, gymnases, City Park et Skate Park, tennis, boulodrome), la base de loisirs (aire de jeux et lac), les squares, les halles au gras et Éloi Castaing, le Méridional et la maison des associations.

Ces différentes mesures sont appliquées pour réduire la transmission du virus COVID-19.

La municipalité demande à chacun de respecter ces dispositions, et, pour le bien de tous, de veiller à chaque instant à la mise en application de l'ensemble des règles barrières.